

ÉTUDE DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIERS  
COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

DATE - le 20 avril 1978

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

le 31 mars 1976

COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD  
CANADIEN

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	COMMENTAIRES DE L'ORGANISME	COMMENTAIRES AU 31 MARS 1977	COMMENTAIRES AU 31 MARS 1978
<p>Il y aurait lieu d'examiner si le besoin de comptes bancaires à montant fixe est réel, et d'assujettir ceux qui sont jugés nécessaires à des procédés efficaces de contrôle interne.</p> <p>COMPTES DE VIREMENT DES BUREAUX LOCAUX</p> <p>La conciliation mensuelle des comptes de virement bancaire des bureaux locaux est censée faire partie intégrante du système de contrôle des perceptions à l'échelle locale et de la remise subséquente des montants au bureau central. Lors de notre étude, des conciliations accusaient de sérieux retards.</p> <p>Les comptes de virement bancaire devraient être conciliés tous les mois.</p> <p>COMPTES A RECEVOIR</p>	<p>Des mesures ont été récemment prises pour garantir le respect des procédés de contrôle en vigueur.</p> <p>Ces conciliations sont maintenant à jour.</p>	<p>Des procédures resserrées sont actuellement en vigueur.</p> <p>Les procédures sont en vigueur.</p>	<p>Tous les comptes font l'objet de révision continue et sont interrompus ou limités au besoin. On a mis en oeuvre des procédures de contrôle interne.</p> <p>La recommandation fut observée à la lettre.</p>
<p>Jusqu'ici la Commission tarde souvent à recouvrer ses comptes à recevoir (pour services d'utilité publique ou autres) et qui représentent d'importantes sommes. Dans une large mesure, cela semble attribuable aux problèmes de facturation exposés</p>			